

# LE CONQUET

de Penzer... à Kermorvan

## SOMMAIRE

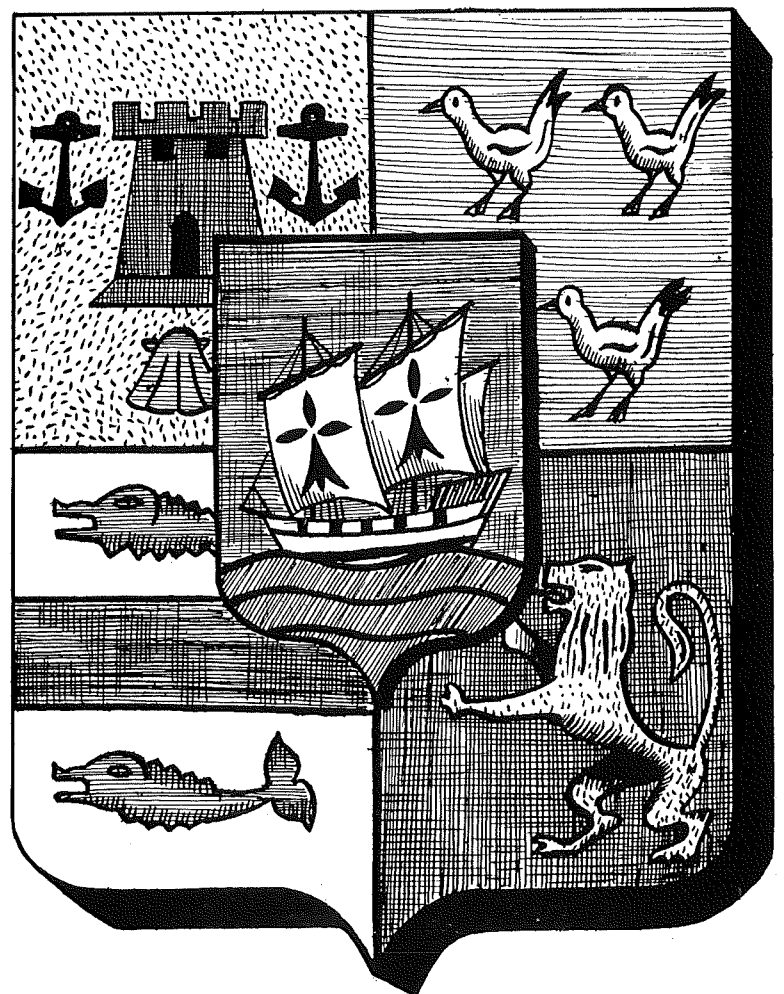
\*\*\*\*\*

- le mot du Maire
- point de vue sur le port
- vie associative
- informations diverses
- "au Conquet en l'An 7"

**Bulletin Communal**

N° 14

Octobre 1980



## LE MOT DU MAIRE

\*\*\*\*\*

Un an déjà !

Le 3 Octobre 1979, Georges KERMARREC, Maire du Conquet depuis Mars 1977, décédait à la suite d'une grave intervention chirurgicale.

Par son dynamisme, sa farouche volonté, son opiniâtreté à défendre sa commune, il avait acquis l'estime de tous.

Le Dimanche 12 Octobre, le Conseil Municipal a tenu à marquer l'anniversaire de sa mort en s'associant au service religieux organisé à son intention par la famille et en allant déposer une gerbe sur sa tombe.

Le 30 Novembre prochain sera également célébré l'anniversaire de la mort de Charles MINGUY, qui eut une très longue carrière municipale puisqu'il fut nommé Conseiller en 1935 et Maire, sans interruption, de 1953 à 1977.

A l'issue de l'office religieuse aura lieu, comme l'a décidé le Conseil Municipal, l'inauguration de la Place Charles MINGUY, cérémonie à laquelle je vous invite à participer nombreux.

Ainsi va la vie, inexorablement comme les saisons, les hommes passent ; les problèmes, eux, demeurent.

Septembre... Octobre...

Après le temps mort des vacances, c'est la reprise, dans tous les secteurs ; c'est l'heure des bilans, et en ce qui nous concerne c'est en particulier l'heure du premier bilan d'une oeuvre communale : le camping du Théven.

Nous en aurons tous les détails sans tarder mais d'ores et déjà, je suis heureux de vous faire savoir que du point de vue financier, ce bilan est très positif puisque, en dépit des mauvaises conditions atmosphériques, le résultat dépasse nos prévisions.

La Commune est actuellement engagée dans deux affaires juridiques !

1°) Malgré la déclaration d'utilité publique ayant entraînée l'expropriation des terrains de Kergariou au Théven (5 hectares), les propriétaires n'ont pas accepté les prix proposés par la Commune et les Domaines à qui un premier jugement rendu le 11 Juin à Brest avait donné raison. Les Consorts de Kergariou ont fait appel et l'affaire sera jugée à Rennes.

En attendant, comme le permet la législation, nous avons payé les terrains sur les premières estimations et dans moins d'un mois nous allons pouvoir les occuper.

2°) La seconde affaire, c'est le Procès que le syndicat mixte qui groupe 76 Communes littorales depuis LE CONQUET jusqu'à Binic et au-delà ainsi que le département des Côtes du Nord, a intenté à la Standard Oil Cy et à sa filiale Amoco à la suite de la catastrophe que vous savez. Le 12 Octobre dernier à Paris, j'ai fait la connaissance de nos Avocats Américains et le lendemain, face à la partie adverse, j'ai expérimenté la procédure américaine dite de "discovery" au découverte - procédure déconcertante pour notre esprit français habitué à plus de pragmatisme. Jugement cependant lourd de conséquences qui interviendra, en ce qui concerne les responsabilités, au plutôt fin 81, et qui risque ensuite de s'éterniser lorsqu'il s'agira d'évaluer les dommages.

Le Groupement d'Etude et de Programmation du Finistère vient de nous présenter un avant-projet pour l'aménagement de sentiers piétonniers côtiers.

L'enquête Publique va se dérouler avant la fin de l'année après avis du Conseil Municipal. En fait, la réalisation de ces chemins va se dérouler en deux temps et nous espérons qu'avant l'été prochain l'aménagement de sentiers côtiers sur toute la presqu'île de Kermorvan sera terminé - un champ d'action de choix pour les randonneurs et un volet de plus à la carte touristique du CONQUET !

François LE BORGNE

## POINT DE VUE SUR LE PORT

\*\*\*\*\*

Au cours de la dernière période estivale, j'ai recensé la présence au port de 35 navires de pêche et environ 170 navires de plaisance. Du 1er Avril au 1er Octobre, 200 navires de plaisance sont également venus y faire escale.

A titre indicatif, à l'Aberwrac'h où pourtant le stationnement est payant, la capitainerie du port a enregistré le séjour de 3 800 navires.

Mais si aujourd'hui, je viens vous donner ces quelques précisions, c'est parce que le port du Conquet arrive à saturation. Avant d'en arriver à la solution extrême qui sera d'interdire l'arrivée de nouveaux navires de plaisance ; j'ai le devoir de tirer la sonnette d'alarme, mais aussi de proposer quelques solutions.

Les premières tempêtes de début Octobre sont venues rappeler à une vingtaine d'usagers du port que les problèmes allaient en s'accroissant. Ces tempêtes n'étant pas fortes, les dégâts ont pu être limités.

Les solutions pour arriver à atténuer encore tous ces dérapages sont nombreuses. Tout d'abord, il serait temps d'aménager le plan d'eau. En rangeant les navires par ordre de grandeur autant que possible, je pense qu'il serait possible d'y mettre encore une trentaine de bateaux (20 + 10). Quelques navires devront se déplacer et des zones réservées aux deux catégories d'usagers devront être définies et matérialisées. L'amarrage par embossage devrait s'amplifier également.

Ce rangement pourrait commencer dès le printemps prochain. Ensuite il faudrait canaliser les nouvelles demandes de mouillage de navires de plaisance. La priorité devrait être donnée aux habitants de la commune puis à ceux qui possèdent une résidence secondaire au Conquet. Cette limitation rentrera en vigueur bientôt de toute façon car les demandes d'installations de mouillage restent constantes et les ports de plaisance de la région Brestoïse sont complets. Par ailleurs, les mouillages forains tels que le Trez-Hir, Bertheaume, Illien, Porsmoguer vont être règlementés d'ici peu.

Le réaménagement du plan d'eau fait, il serait souhaitable ensuite d'étudier d'une manière approfondie les travaux susceptibles d'être réalisés. Des priorités devraient être fixées ainsi les professionnels verraient bien la construction d'une cale de carénage ou ligne de tins au Croaë. La digue de protection du port, côté presqu'île de Kermorvan, aurait aussi de nombreux partisans. D'autres seraient favorables à un bassin à marée.....

Mais pour réaliser ces projets, il est nécessaire d'avoir un maître d'œuvre ou plutôt un concessionnaire. Ce statut peut être demandé par une chambre de commerce ou par la commune elle-même. Le choix appartient à la municipalité ; c'est une grande responsabilité car on n'aménage pas un port aussi facilement qu'un ouvrage à terre.

La roue tourne et pour essayer de pallier toutes les insuffisances constatées, je me permets de rappeler quelques consignes aux usagers du port et notamment aux plaisanciers :

- les longueurs de chaîne ne doivent pas dépasser 15 à 16 m dans l'avant port, 12 à 13 m dans l'arrière port ;
- les lignes de mouillage doivent être raccourcies durant l'hiver (à partir du moment où le navire n'est plus au port bien entendu) ; les professionnels seront certainement sensibles à cet effort ;
- les plaisanciers sont invités à apposer sur leurs navires les nom et numéros ; sur les annexes il serait plus que souhaitable de trouver les mêmes indications. Toutes ces indications nous sont d'une grande utilité en cas de problèmes (échouage à la côte, frottements entre navires...)

- les propriétaires de navires non signalés au bureau local des Affaires Maritimes sont priés de se faire connaître.

Avant de conclure, je profite de l'occasion pour remercier les usagers et riverains qui nous préviennent dès qu'ils s'aperçoivent qu'un navire est en difficulté dans le port.

Le port du Conquet joue un rôle économique important dans la commune aussi je formule pour lui les vœux suivants : que l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier et que la responsabilité supplante l'indifférence.

H. ARZEL  
Surveillant de port LE CONQUET  
Service de l'Equipement

---

ACTIVITES DU CLUB DES MOUETTES (3è AGE)

\*\*\*\*\*  
RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 80  
\*\*\*\*\*

Le Club, sous la direction de notre sympa et dynamique présidente Mme Thérèse UGUEN, n'a pas ménagé ses efforts pour le bien de tous.

A savoir :

- 5 Janvier : tous les membres étaient invités à un goûter copieux à l'occasion des fêtes.
- 19 Février : Le foyer recevait F R 3 en tournant un film sur le Conquet. " Je te veux du bien " avec Maxime PILOTT. Ce film passera le 7 Novembre sur F R 3 à 19 h 40.
- 8 Mars : un Kig à Farz (maison) était servi à Beau Séjour.
- 23 Mars : on recevait tous les clubs environnants pour les concours de belote et de dominos. Acette occasion le canton offrait un goûter de 200 convives à Beau Séjour et servi par les Mouëttes.

Ensuite en Mai, Juin, plusieurs voyages furent organisés par la fédération des P. A. de Landerneau en Alsace, à Jersey, en Provence, mais le jour marqué d'une pierre blanche ce fut le 29 Juin, la FETE DES MOUETTES où le Club recevait tous les Conquetois et estivants. Les ouvrages faits pendant l'année furent vendus et très appréciés ainsi que le goûter.

- 2 Septembre : l'Aide Sociale nous offrait une belle randonnée dans le pays Bigouden.

Enfin le 26 Septembre, grâce au rapport de la Fête des Mouëttes, le foyer offrait une journée complète car, repas, goûter à Lesveven.

Le Club est donc en plein sssor. Toutes les semaines 70 goûters environ sont servis entre le mardi et le vendredi. On y est bien au chaud et une cordialité de bon aloi existe entre tous les membres.

En conclusion, grâce à la commune, au foyer les anciens ont retrouvé une seconde jeunesse et ne connaissent plus la solitude. Grand merci à l'Aide Sociale. Donc "pour un coup d'essai ce fut un coup de maître"!

## DE BABORD A TRIBORD

\*\*\*\*\*

La toute jeune troupe de Scouts Marins du Conquet a déjà un an.

C'est en effet en Septembre 1979 que les 8 premiers mousses ont revêtu l'uniforme et le bonnet marin. Par la suite d'autres sont venus grossir le rang et nous sommes actuellement 16 mousses et 2 chefs.

Les activités n'ont pas manqué tout au long de l'année dernière avec nos sorties mensuelles, en week-end, le camp de Noël et celui d'été.

Au départ, aidés par nos frères scouts de la 9ème Marine Brest, nous vo-  
guons maintenant de nos propres voiles. Nous disposons actuellement de 2 Caravel-  
les sur lesquelles les scouts naviguent tous les samedis et nous avons passé notre  
dernier camp d'été à L'Hôpital Camfrout.

Grâce à la générosité d'un Conquétinois, nous disposons de plus d'un Estu-  
aire, voilier de 7 mètres qui à l'avenir nous rendra de gros services.

Un grand merci aux parents des scouts qui répondent chaque fois "présent"  
quand il s'agit soit d'organiser un Fest Noz ou la collecte de vieux papiers ou  
encore le transport des garçons sur les lieux de camp.

Notre local est en cours d'aménagement. Il s'agit du blockauss situé à  
la Pointe des Renards mis à notre disposition par Mme Wattelet - qu'elle en soit re-  
mercié. Malheureusement il a reçu cet été la visite de vandales qui y ont fait  
quelques dégâts. Il serait navrant que cela se renouvelle, car tous ces aménage-  
ments coûtent cher et nous ne pourrions pas indéfiniment les refaire.

Mais tout ceci n'altère en rien l'amitié et l'esprit qui règne au sein  
de la Troupe. Que cela continue, c'est notre vœu le plus cher et bon vent aux jeu-  
nes scouts du Conquet!!!

-----  
COMITE DES LOISIRS

\*\*\*\*\*

Après la trêve des vacances, le bureau du Comité des Loisirs s'est réuni  
afin d'essayer de mettre au point quelques programmes réjouissants pour cette nou-  
velle saison : 1ère manifestation prévue l'Arbre de Noël pour les Enfants.

Les sorties "piscine" ont permis à quelques assidus de remporter les bre-  
vets suivants :

- 25 mètres :

GILLIER Lénaïg  
GUEGUEN Xavier  
GULLY Fabrice

- 50 mètres :

LARSONNEUR Yannick  
TANICU Christine

Nous les félicitons et espérons que cette saison sera florissante. Nous  
vous rappelons que nous prenons les enfants à partir de 5 ans, que nous faisons  
2 sorties par mois le mercredi matin, départ à 9 h 30 Place de Llandeilo, retour  
12 h pour le prix modique de 20 Francs.  
Se renseigner et s'inscrire à la Mairie.

## ASSOCIATION CULTURELLE "AR YILTANSOU"

\*\*\*\*\*

Atelier de cinéma pour enfants

Un atelier de cinéma d'animation pour enfants de 8 à 12 ans fonctionnera le samedi après-midi de 15 à 17 h à la salle Georges KERMARREC, à partir du 29 Novembre 1980.

Une réunion d'information sur le fonctionnement de cet atelier avec projection de films réalisés par des enfants aura lieu à la salle omnisports le Samedi 22 Novembre à 15 h.

A. S. C. RUGBY

\*\*\*\*\*

Au Conquet, le Rubby se porte bien... Merci.

Débuts prometteurs de notre jeune équipe, qui pour ses deux premiers matches de championnat, a réussi l'exploit d'équilibrer son capital points : défaite devant le R. C. des Abers, mais brillant succès sur les gars du Relecq.

Grâce aux efforts de notre Maire et à la compréhension de la municipalité Brestoïse, le site de Peauséjour sert de cadre aux évolutions de notre valeureux XV sous la conduite de son Capitaine Entraîneur : Ariel Straboni.

C'est dans ce nouveau stade improvisé, se trouvant à quelques encablures de nos portes, qu'il faut venir encourager nos "petits" qui se dépensent sans compter pour défendre les couleurs "jaune et noir". Bien sûr, l'apprentissage est dur pour ces garçons qui découvrent ce noble Sport, mais la réussite n'en sera que plus méritoire.

Il en est de même pour le spectateur qui trouve les règles bien complexes et n'arrive pas à éclaircir le mystère des mêlées ordonnées ou fermées, les mêlées (dites) ouvertes, des mauls ou autres empilages...

Essayons d'expliquer brièvement la mêlée ordonnée, sifflée par l'arbitre pour une faute involontaire (en-avant par exemple).

Elle se compose de :

- une première ligne de 3 joueurs, 2 piliers qui encadrent le talonneur (n° 1-2-3)
- une deuxième de 2 joueurs (n° 4 et 5)
- une troisième de 3 joueurs (n° 6-7-8).

Ces 8 joueurs, coordonnant leur poussée pour faciliter le talonnage du ballon en vue d'une sortie favorable. Pour orienter et coordonner cette poussée il existe un "instrument de torture", (joug ou béliet) bien connu de tous les avants de Bretagne ou de Navarre lors des entraînements.

Dans cette "raison du ballon" formée de 8 joueurs de chaque équipe,

il est permis :

- de pousser dès que le ballon quitte les mains du lanceur,
- de talonner dès que le ballon a touché le sol,
- de quitter la mêlée, à condition d'être derrière le ballon et de se retirer derrière la ligne de hors-jeu.

Quand le ballon est sorti :

- de quitter la mêlée,
- de jouer le ballon à la main ou au pied,
- de plaquer le joueur adverse qui s'empare du ballon.

il est interdit :

- de pousser avant l'introduction du ballon,
- de lever les pieds du sol avant introduction,
- de jouer le ballon à la main dans la mêlée,
- de faire effondrer volontairement la mêlée,
- de faire rentrer le ballon dans la mêlée quand il en est sorti.

N'oublions pas nos jeunes pousses (qui piaffent d'impatience pour s'incorporer très bientôt dans l'équipe fanion), et disputeront cette saison le championnat Junior contre les équipes réputées de Vannes, Lannion, Grandchamp.

Merci d'avoir lu ce texte rébartatif, rendez-vous dans le magnifique Parc de Beauséjour pour la prochaine rencontre de notre XV.

#### Connaissance des Joueurs :

Gilbert Le Borgne, le numéro deux du quinze Conquétois, était prédestiné car faisant son service militaire sur le célèbre Duperré, il a talonné le Raz de Sein. Combien de talonneurs peuvent-ils se targuer d'un tel apprentissage ?

---

#### INFORMATIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

La Commune continue le recensement au cimetière de Lochrist des tombes "délaissées". Les personnes pouvant lui fournir quelques renseignements sont invitées à passer à la Mairie.

D'autre part, certaines familles n'ont pas de concessions ou ont des concessions arrivées à expiration. Il est conseillé de se mettre en règle car la Mairie se réserve le droit de récupérer ces tombes au bout de 5 ans.

Les personnes ayant trouvé des plaquettes "d'avertissement" sur leurs tombes sont invitées à les ramener à la Mairie quand elles viendront donner des renseignements les concernant. D'avance merci.

---

Le samedi 18 Octobre, le Bureau d'Aide Sociale de la Commune offrait aux personnes âgées de plus de 70 ans, un repas à l'hôtel Sainte Barbe. 117 personnes avaient répondu à l'invitation.

Le repas, excellent, s'est passé dans une très bonne ambiance et cette année encore la doyenne de la Commune, Madame LAURENT, 102 ans, était des nôtres.

---

#### L'AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT DES PERSONNES AGEES :

Afin de permettre aux Personnes Agées de rester chez elles dans de bonnes conditions, les Caisses de Retraite Vieillesse peuvent apporter dans certains cas des aides financières pour améliorer leur habitat.

##### Qui peut solliciter une aide à l'amélioration de l'habitat ?

- les personnes âgées,
- ayant des ressources modestes,
- ne pouvant être aidées par leurs enfants,
- et vivant dans des conditions d'habitat justifiant des travaux d'amélioration pour bénéficier d'un confort minimum (en propriété ou en location).

En ce qui concerne les ressources, chaque organisme de retraite établit un plafond au-dessus duquel les demandes ne sont pas reçues.

##### Les travaux pris en considération :

- les installations sanitaires (W.C., lavabos, douches),
- les installations de chauffage,
- les travaux d'isolation de lutte contre l'humidité,
- certains travaux de toiture exceptionnellement.

##### Comment faire la demande ?

Auprès de votre Caisse de Retraite par simple lettre. Il vous sera ensuite indiqué les formalités à remplir.

##### Le montant de la Subvention :

Le montant varie suivant chaque organisme de retraite et en fonction des ressources du demandeur et des frais engagés par l'amélioration de l'habitat.

Pour tout renseignement, d'adresser auprès des Caisses de Retraite Vieillesse dont vous dépendez.

CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA PÊCHE MARITIME :

La permanence de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales de la Pêche Maritime (C. N. A. F. P. M.) se tiendra le 4ème jeudi du mois de 14 h à 16 h à partir de NOVEMBRE 1980.

COLLECTE DE PAPIERS ET CARTONS :

Deux collectes ont été effectuées jusqu'à présent : une pour le bureau d'Aide Sociale (colis aux personnes âgées pour Noël 80) et l'autre pour les Scouts.

L'équipe de bénévoles continue le ramassage et cette nouvelle campagne se fait au profit de la Ligue contre le Cancer ; la somme récoltée sera versée au C. H. R. Morvan de Brest.

Nous espérons que vous vous sentirez tous concernés par le but de cette campagne et nous comptons sur toutes les bonnes volontés pour apporter, dès maintenant, leurs papiers et cartons (sauf plastique) à l'entrée de l'ancien chais de Monsieur Paguénès, face à la nouvelle Mairie. Inutile de déposer à l'ancienne Mairie.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie et en cas de stocks importants, téléphoner au 89.01.32. D'avance merci à tous.

A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES  
DE LA GRANDE SECTION MATERNELLE A LA 3ème  
ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES

Au cours de l'Année Scolaire, vous aurez peut-être à chercher le Centre Médico Scolaire dont dépendent vos enfants. Voici quelques explications pour le trouver :

Adresse : Centre Médico-Scolaire, CES Kroaz Salic 29290 PLOUZANE Tél. 45.93.80.

Le CES est situé dans la ZAC derrière la Mairie, Avenue Jacques Prévert. Le Service Médical se trouve au fond du hall à gauche de l'entrée, Avenue Jacques Prévert.

RAMASSAGE ORDURES MÉNAGÈRES :

En raison des fêtes du 1er Novembre, le ramassage des ordures ménagères se fera le Vendredi 31 Octobre.

ÉTABLISSEMENT ET GESTION D'UN FICHER D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

Tous les renseignements concernant les abonnés au service d'eau sont transcrits sur un fichier informatique. En application de la loi N° 78-17 du 6 Janvier 1978 tout abonné a, en ce qui le concerne, un droit d'accès au fichier tenu dans cette agence et éventuellement, un droit de rectification.

Une exposition sur le thème général : LE CONQUET AUTREFOIS... aura lieu dans la seconde quinzaine de Novembre et sans doute à BEAUSEJOUR.

Les organisateurs recherchent pour compléter leur documentation des photos de classes, mariages, groupes, scènes de rue, etc... datant d'avant guerre et plus particulièrement des photographies représentant des fermes et des hommes du Conquet en costume traditionnel et dames en coiffes de Paimpol.

Si vous possédez dans vos tiroirs ce que nous cherchons (les documents seront rephotographiés et rendus immédiatement), contactez Jean Luc KEREBEL à Kérandiou ou Jean Pierre CLOFFON, Station Radio, Tél. 89.04.27.

Merci de votre collaboration.



Si ça vous intéresse d'apprendre à coudre (couture et coupe), la boutique SINGER de Ploudalmézeau organise un CLUB DE COUTURE.

Pour plus de renseignements, s'adresser au magasin, Fermé le Mardi. Boutique Singer, Rue Yves Talarmain, Route de Plouguin, 29262 PLOUDALMEZEAU.

#### ELECTRIFICATION :

Les familles résidant dans le secteur de Prat-Mélou, Kéringar... vont voir sans tarder leurs problèmes de tension électrique disparaître après une longue, très longue attente. Une cabine H 61 va être mise en place dans les semaines à venir et sera, nous l'espérons, opérationnelle en Décembre.

#### TERRAINS A VENDRE :

La Commune dispose à Lanfeust de trois terrains à bâtir dans un lotissement mixte - Commune - Boirard de 14 lots. Ces terrains d'une contenance de 835 m<sup>2</sup>, 856 m<sup>2</sup> et 872 m<sup>2</sup> sont situés dans une zone à urbaniser de plusieurs hectares et sont à vendre au prix de 130 Francs le m<sup>2</sup> TTC.

Jusqu'au premier Janvier 1981, priorité est accordée aux Conquétois. S'adresser à la Mairie.

Il reste également 2 poêles à mazout à vendre. S'adresser à la Mairie.

#### ETAT CIVIL

##### NAISSANCES :

- Céline PODEUR	Rue Milin Avel	Le 31 Juillet	80
- Benjamin TALEC	19 Quai du Drellac'h	Le 25 Août	
- Arnaud René Maurice PETTON	Kéringar	Le 27 Août	
- Damien BELBEOCH	Rue du Phare de Lochrist	Le 28 Août	
- Laetitia LE GALL	Rue Victor Ségalen	Le 16 Septembre	
- Amélie Marie MALNORY	Kérivin	Le 19 Septembre	
- Nolwenn ARZEL	Kérivin	Le 4 Octobre	
- Fanny MAREC	1 Quai du Drellac'h	Le 11 Octobre	
- Marina LE GALL	8 Rue Lt Jourden	Le 27 Octobre	

##### MARIAGES :

- Le 23 Août  
Dominique JEZEQUE, électromécanicien, Prat Ar C'halvez, Le Conquet, et Dominique LE CONTE, employée de restaurant, 4 Rue du Cosquiès, Le Conquet.
- Le 6 Septembre  
Alain DANO, étudiant en droit, rue de la Tour d'Auvergne, Le Conquet, et Albine Christiane Louise PLOUZANE, étudiante en Sciences Economiques, Allée des Pêcheurs à Plougonvelin.
- Le 6 Septembre  
Jean Claude GALLE, peintre en bâtiment, 18 Rue Saint Christophe, Le Conquet, et Dominique Madeleine Thérèse NICHE, sans profession, La Résidence, Le Conquet.
- Le 27 Septembre  
Patrick LE NORET, marin-pêcheur, Phare de Kermorvan, Le Conquet, et Anne Marie VAILLANT, employée de maison, Route Touristique, Le Conquet.
- Le 17 Octobre  
Rémy KEROUANION, attaché commercial, les Blancs Sablons, Le Conquet, et Pascale BRELIVET, sans profession, 11 Allée des Genêts à Lannion.

DECES :

- Pierre Marie Mathurin LE STRAT, 84 ans, 6 rue Anatole Le Braz, Le Conquet, le 23 Juillet 80,
- Madeleine AVENNEC épouse GILLIER, 70 ans, 5 rue Charles de Gaulle, Le Conquet, le 13 Août 80,
- Jean Claude POEUR, 81 ans, 20 rue Joseph Taniou, Le Conquet, le 12 Août 80,
- Yvette Clémentine Marie Thérèse JESTIN épouse BOLLARD, 48 ans, 10 rue de Gascoigne à Lucé (Eure et Loire), le 29 Août 80,
- Hamon Marie LE GUEN, 71 ans, 11 rue Saint Christophe, Le Conquet, le 6 Septembre 80,
- Henri Antoine Armand BIZIEN, 65 ans, 14 rue Pen Ar Bed, Le Conquet, le 11 Septembre 80,
- Jean Yves JONCQUEUR, 69 ans, 5 rue Jeanne d'Arc, Le Conquet, le 15 Septembre 80,
- Patrice Jean Jacques BREHIER, 19 ans, 14 rue Robert Schuman, Le Conquet, le 15 Septembre 80,
- Claude Yves FERRAS, 23 ans, 17 Rue Poncelin, Le Conquet, le 5 Octobre 80.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Mme FERELLOC Léonie, 43 Allée du Bot, Brest, 2 lots F. le 23/09/80
- Caisse Fédérale du CMB, 18 rue Jean Jaurès, agence bancaire F. le 02/09/80
- LAFAYE Maurice, 34 rue M. Rivière, La Verrière résidence secondaire F. le 31/07/80
- LE BRIS Auguste, 18 rue Kennedy, Le Conquet mur de séparation F. le 24/07/80
- SALAUN Joseph, le Streat Hir, Le Conquet, résidence principale F. le 31/07/80
- ABILY Jean Claude, 3 cité Assolant, Brest, " " F. le 11/08/80
- MAREC Noël, 8 rue J. Taniou, Le Conquet, " " F. le 11/08/80
- BERNUGAT Jean Michel, 1 rue de Verdun, Le Conquet résidence principale F. le 12/08/80
- POEUR Jean, 4 rue G. Sand thorigne, Cesson extension de bâtiment existant F. le 16/09/80
- BEAUVAIS Yves, 1 passage St Ferdinand, Neuilly/Seine résidence principale F. le 28/08/80
- DORANGE André, 42 rue De Saintonge, Brest, résidence principale F. le 30/09/80
- LAMOUR Patrice, 8 rue Edmond About, Brest, mur écran F. le 14/10/80
- Mairie de LE CONQUET, Place Jean XXIII, 4 lots à Lanfeust F. le 21/08/80
- POEUR Louis, 14 rue Kennedy, Le Conquet, véranda F. le 06/10/80
- MENGUY Marcel, le Streat Hir, Le Conquet, extension résidence principale F. le 16/10/80
- MORVAN Jean, Kermeur Coataudon, Guipavas, résidence secondaire F. le 17/10/80
- CAM Jean, Hôtel Sainte Barbe, Le Conquet, résidence principale F. le 15/10/80
- BOIRARD Michel, 2 rue A. Fournier, Brest, 10 lots Lanfeust F. le 07/08/80
- BOIRARD Michel, 2 rue A. Fournier, Brest, 7 lots Les Blancs Sablons F. le 08/09/80
- QUELLEC François,, Kérangoff, Le Conquet, construction garage F. le 22/10/80
- ABILY Jean Pierre, 28 Cours de la Rôve, Lorient, résidence principale F. le 22/10/80

QUALITE DE L'EAU DE KERMORVAN :

Le week-end des 18 et 19 Octobre, la qualité de l'eau du Syndicat de Kermorvan a été sérieusement perturbée. Nous avons reçu de la Cie des Eaux et de l'Ozone, avec ses regrets, les explications suivantes :

"Nous avons mis hors service un ozoneur afin d'entretenir ses plaques, comme nous le faisons régulièrement. Mais lors de la remise en marche de l'usine le second ozoneur n'a pas fonctionné et nous nous sommes trouvés dans l'obligation de stériliser l'eau au chlore afin de lui conserver son caractère de potabilité. Les eaux brutes des étangs de Trébabu contiennent des déchets organiques avec lesquels le chlore se combine pour donner des chloramines. Ce sont ces chloramines qui ont donné à l'eau son goût et son odeur désagréables. Nous confirmons toutefois que l'eau distribuée a toujours été potable."

"Nous sommes navrés de cet incident et vous demandons une fois encore d'accepter toutes nos excuses."

AU CONQUET EN L'an 7...

\*\*\*\*\*

Une bien étrange prison

Le 15 floréal an VII, le commandant du 4ème arrondissement militaire, responsable de la place du Conquet n'est pas content. Il le fait savoir aux administrateurs municipaux :

"Citoyens..."

J'ai l'honneur de vous prévenir que la Femme Naudé et Jacquette Kerriou, toutes deux habitantes de votre commune, vont journellement dans la prison de cette place pour visiter les prisonniers, ce qui est expressement défendu par les ordres que j'ai donné précédemment!!!

Le 13 de ce mois elles furent enfermées dans cette prison je ne sais comment et la femme Kerriou est sortie par le trou qui donne du jour à la prison. Comme elle a ôté beaucoup de pierres pour s'évader et que son mauvais exemple pourrait être imité par les prisonniers (!!), je vous prie d'ordonner que les réparations soient faites à ses frais sur le champ et de leur défendre d'aller dorénavant visiter les prisonniers. Ces femmes doivent savoir que nulle personne n'a le droit d'entrer dans la prison militaire sans un ordre par écrit du chef ou de l'officier de service ; je pourrais entrer dans des détails pour vous prouver que ces femmes ont passé plusieurs fois des heures entières dans cette prison mais je préfère me taire pour ne pas achever de ternir leur réputation..."

Mais quelle est donc cette prison à courants d'air ?

Lorsque Le Conquet devint chef lieu de canton la loi obligea les membres du Conseil Municipal à fournir un local devant servir de maison d'arrêt. Faute de bâtiment adapté on réquisitionna différents domiciles de particuliers : une demeure rue Noble (sans doute Le Hobletz), qui avec ses dépendances était propriété de la citoyenne Le Hir veuve Kerraret, puis la maison de Guillaume Soliman, puis celle du citoyen Prat, près du magasin d'artillerie. Aucun de ces lieux ne convenant à un usage aussi particulier, l'administration dut se rabattre sur un vieux colombier situé près de la Pointe Ste Barbe, sur les terres de la Roche-Durant. C'est dans ce bâtiment vétuste et dans un état lamentable de dégradation et d'humidité que se déroulèrent les faits cités plus haut.

Le colombier-prison cessa son triste service vers 1823, date à laquelle les batteries de la côte furent démantelées, il s'écroula sans gloire.

En remontant les archives, on repère ce pigeonier déjà à usage de prison sous l'ancien régime : en 1762 y fut enfermé le sieur Philibert Le Hir bourgeois, armateur, notable influent, marguillier de Lochrist et coupable à ce titre de n'avoir pas répondu avec assez de zèle à une réquisition de chevaux exigée par le commandant de la Place du Conquet.

Le cadastre fin XIXe porte entre les parcelles "Parc an exercice" et "jardin ar maneur", près de la croix de Ste Barbe la localisation exacte de cette ancienne prison : la parcelle intermédiaire N° 555 est dénommée "Parc ar c'houldry", qui se traduit par champ du colombier. Ces terrains sont actuellement lotis.

(Références archives municipales Le Conquet. Archives départementales du Finistère Brest).

J. P. CLOCHON

---

N'OUBLIEZ PAS... TOUS SUR F. R. 3. LE VENDREDI 7 NOVEMBRE A 19 H 40.